



2026_SMSGGA_007 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 16 février 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Patrick LAFFONT, M. Jean-Jacques MERIC, M. Alain SERVAT, Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Noël VIGNEAU, M. Alain CAU

Absents :

M. Daniel ARTAUD, Mme. ALINE GENGE, M. Bernard LAMARY, M. Michel PICHAN, M. Olivier RATON, M. Jérôme BLASQUEZ, M. François CALVET, M. Gérard CMBUS, M. Jean-Claude DEGA, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jocelyne FERT, M. Fabien GUICHOU, M. Pierre PARIS, M. Denis PUECH, Mme. Véronique RUMEAU, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Michel SOLER, M. Alain TOMEO

Pouvoirs :

M. Raymond BERDOU à Mme. Christine TEQUI

—————
Délibération N°2026_SMSGGA_007
—————

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026
—————

Vu l'article L,5721-4, L5722-1 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2026 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN équilibré en dépense et en recette à hauteur de 222 000 € dont 147 000 € pour la section de fonctionnement et 75 000 € pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 20/02/2026

webdelib

ID : 009-200068898-20260216-2026_SMSG_A_007-DE

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06-02-2026

Présenté par ,

A Lorp Sentaraille le 16-02-2026

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A Lorp Sentaraille le 16-02-2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

ARTAUD Daniel (Suppléant d. CAU Alain)	
AURIAC Nathalie	
BERDOU Raymond	
FREYCHE Muriel	
GARCIA Elisabeth	
LAFFONT Patrick	
LAMARY Bernard	
MERIC Jean-Jacques	
PICHAN Michel	
RATON Olivier	
SERVAT Alain	
TEQUI Christine	
VIGNEAU Jean-Noël	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le